

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

L'an deux mil quatorze

En exercice : 13

Le 17 janvier à 18 heures 30

Présents : 8

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Votants : 9

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 janvier 2014

PRESENTS : MME COUTEAUMM. SAVIN – BARRAL – BOISSIER DESCOMBES –
BOIVENT – MERCIER - SUTRE – TEILLET**EXCUSEE** : MME MOUNIER**ABSENTS** : MME BOUDOIRE

MM. ALLEGRE – CALVET – REMAUD

POUVOIRS : MME MOUNIER a donné pouvoir à M. SUTRE

M. BOIVENT a été nommé secrétaire.

2014-01-03 D**OBJET : Modification du temps de travail de Mme TAUZIA**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que compte-tenu de la mise à disposition de Madame TAUZIA auprès de la Communauté de Communes Braconne et Charente, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Monsieur le Maire précise que cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle représente plus de 10 % la durée initiale de l'emploi.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de supprimer l'emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe créé initialement à temps non complet par délibération du 17 septembre 1987 pour une durée de 7 heures par semaine, et de créer un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet pour une durée de 9 heures par semaine à compter du 1^{er} janvier 2014.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire réuni le 17 décembre 2013,

Vu le tableau des emplois

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'adopter la proposition de Monsieur le Maire et ainsi de modifier le tableau des emplois et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait à Jauldes, le 20 janvier 2014

Le Maire
Eric SAVIN